

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2024****L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT ET UN NOVEMBRE,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 15 novembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Céline VERON, Cécile ALLEMAN, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Benoît AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON

OBJET : Finances - Décision Modificative de Crédits n° 4 - Budgets annexes EHPAD - Exercice 2024.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales.

L'examen de la situation budgétaire actuelle de l'exercice 2024 des EHPAD fait apparaître la nécessité de procéder à des ajustements de crédits qui se traduisent pour les budgets annexes EHPAD par les évolutions suivantes :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	(+) 28 600 €	(+) 44 600 €
Investissement	0 €	0 €

➤ **En fonctionnement :**

Une augmentation des crédits de dépenses pour un montant de 28 600 €.

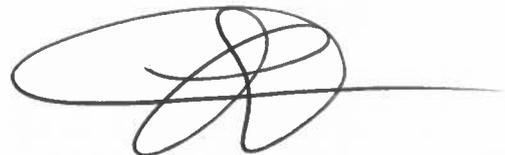
Les principales évolutions concernent notamment l'ajustement des dépenses de structure (+ 22 k€). Elle est complétée par celles des dépenses de personnel (+6,5 k€).

Une augmentation des crédits de recettes pour un montant de 44 600 €.

Elle correspond exclusivement à l'inscription de la recette liée à une reprise sur provision.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité adopte la Décision Modificative de Crédits n°4 de l'exercice 2024.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



**EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N°4
RECAPITULATIF GENERAL**

Fonctionnement

	Dépense	Recette
3 - Budgets annexes EHPAD	28 600,00	44 600,00
TOTAUX GENERAUX	28 600,00	44 600,00

**EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N°4
RECAPITULATIF PAR TYPE DE BUDGET**

Fonctionnement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette	
3 - Budgets annexes EHPAD	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64788	Autres charges sociales - Autres	1 500,00		
		64131	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Rémunération principale	-30 000,00		
		64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	30 000,00		
		62113	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel intérimaire - Personnel médical et paramédical	5 000,00		
		Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel			6 500,00	
	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	68174	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Créances	1 100,00		
		61688	Autres risques	1 000,00		
		61357	Locations mobilières matériel médical	20 000,00		
		Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure			22 100,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7817	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur dépréciations des actifs circulants			44 600,00
		Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables				44 600,00
		Total			28 600,00	44 600,00
		TOTAUX GENERAUX - FONCTIONNEMENT			28 600,00	44 600,00

**EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N°4
BUDGETS ANNEXES EHPAD**

Fonctionnement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS budget annexe résidence Birgé	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	62113	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel intérimaire - Personnel médical et paramédical	5 000,00	
		64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	30 000,00	
		64788	Autres charges sociales - Autres	1 500,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel			36 500,00	
	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	68174	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Créances	700,00	
	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure			700,00	
	Total			37 200,00	
CCAS budget annexe résidence Geoffray	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64131	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Rémunération principale	-30 000,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel			- 30 000,00	
	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	61357	Locations mobilières matériel médical	20 000,00	
		61688	Autres risques	1 000,00	
		68174	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Créances	400,00	
	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure			21 400,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7817	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur dépréciations des actifs circulants		44 600,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables				44 600,00
Total			-8 600,00	44 600,00	
TOTAUX GENERAUX - FONCTIONNEMENT				28 600,00	44 600,00